

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-21-0620 du 17/03/2021**

Arrêté du 15 mars 2021

ARRETE PORTANT MUTATION D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte mutation d'un administrateur des Finances publiques adjoint.

Date d'application : 01/05/2021

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MUTATION D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MUTATION D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT**



**ARRÊTÉ**

**portant mutation d'un administrateur des Finances publiques adjoint**

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu la demande de l'intéressé ;

ARRÊTE :

**Article premier**

L'administrateur des Finances publiques adjoint dont le nom suit est affecté dans les conditions suivantes à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 :

N° DGFIP	Prénom	Nom	Ancienne affectation	CSRH	Nouvelle affectation	CSRH
819482	DAVID	GLOMET	DDFIP VOSGES	57	DÉLÉGATION EST Conseiller Mobilité Carrière	SARH

**Article 2**

L'intéressé dispose d'un délai de 2 mois, dans les conditions fixées aux articles R421-1 à R421-7 du code de justice administrative, à compter du lendemain de la date de notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente.

**Article 3**

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 15 MARS 2021

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION :  
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,  
CHEF DU BUREAU RH-1B

FLORENCE PLOYART

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756